Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211407556-20250328-D22-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2025

DELIBERATION N° 22/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 28 MARS, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT,** Maire.

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2025

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI.**

DATE D'AFFICHAGE
11 mars 2025

EXCUSÉS : Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN, Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Anne JOSEPH donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur Didier PAPELOUX.
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	13
Présents	07
Votants	12

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

CREATION DE 2 EMPLOIS NON PERMANENTS
SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
ARTICLE L. 332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien de tous les espaces verts de la commune, le vidage des poubelles situées sur la promenade et dans les rues ainsi que le nettoyage régulier des rues en période estivale. Ces tâches sont réalisées par les agents de la collectivité.
Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/06/2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité du service technique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer pour l'été 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois maximum suite à un accroissement temporaire d'activité

du service administratif et pour entre autre, numériser les registres d'état civil et certaines archives municipales.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien de tous les espaces verts communaux, le vidage des poubelles situées sur la promenade et dans les rues ainsi que le nettoyage régulier des rues suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour une durée de 4 mois à partir du 1er juin 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer des missions au service administratif suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour une durée de 2 mois maximum.

FIXE la rémunération sera fixée par référence de l'échelon 1, indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. Cette dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2025.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT

MAIRIE DE VILLERVILLE
14 (Calvados)